



Sommaire

- [Révision partielle de la LA approuvée par le Conseil fédéral](#)
- [La révision du LUPO débutera en janvier](#)
- [Contre l'octroi de nouvelles autorisations pour les drones BVLOS](#)
- [Stages et date de l'AG 2026](#)

Chers membres,

AEROSUISSE revient sur une année de travail intense et couronnée de succès. La révision de la loi sur l'aviation, à laquelle nous avons largement contribué, restera notre dossier prioritaire en 2026. Nous mettrons tout en œuvre pour faire aboutir cette vision lors des délibérations parlementaires.

Au nom du comité directeur, je tiens à remercier Christian Hegner, directeur de l'OFAC. Au cours des dix dernières années, nous avons entretenu avec lui une collaboration constructive, empreinte d'un respect mutuel. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir. Nous avons eu un premier entretien avec sa successeure, Francine Zimmermann, et sommes confiants que nous pourrions poursuivre notre collaboration partenariale avec l'OFAC.

Pour moi personnellement, la prise de fonction à la présidence de la [Commission des transports du Conseil national](#) marque le début d'un nouveau chapitre passionnant dans ma carrière parlementaire. Au nom de l'ensemble du comité directeur d'AEROSUISSE, je vous remercie pour votre collaboration et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes et un bon début d'année 2026.

Thomas Hurter, conseiller national et président d'AEROSUISSE



Révision partielle de la LA approuvée par le Conseil fédéral

Le 12 novembre, le Conseil fédéral a adopté le [message concernant la révision partielle de la loi sur l'aviation \(LA\)](#) à l'intention du Parlement. AEROSUISSE s'est engagée avec succès pour que les horaires d'exploitation actuels des aéroports de Genève et de Zurich y soient inscrits. Face à la pression croissante exercée par les opposants à l'aviation sur les horaires d'exploitation, cette protection des droits acquis est nécessaire. Si les horaires d'exploitation de nos aéroports nationaux continuent d'être restreints, l'accessibilité de la Suisse en tant que pôle économique et touristique sera détériorée. Un autre point important de la révision est l'ancrage légal du principe de la culture de l'honnêteté (Just Culture). Cela garantit que les personnes qui signalent des incidents liés à la sécurité ne subissent aucun préjudice. La révision partielle de la LA sera examinée en janvier par les commissions parlementaires des transports, avant que le Parlement ne se prononce à ce sujet.

La révision du LUPO débutera en janvier

Le [rapport sur la politique aéronautique \(LUPO\) de 2016](#) sera révisé. L'OFAC commencera les travaux en janvier 2026. AEROSUISSE soumettra des propositions de mesures visant à renforcer la connectivité de la place économique suisse. Pour AEROSUISSE, la priorité est que le Conseil fédéral s'engage dans les lignes directrices de la politique aéronautique en faveur du statu quo des horaires d'exploitation dans les aéroports nationaux et réduise les coûts et les redevances étatiques pour l'aviation en Suisse. Un système aérien suisse sûr et compétitif est dans l'intérêt public.

Contre l'octroi de nouvelles autorisations pour les drones BVLOS

AEROSUISSE soutient les réserves exprimées par la [Swiss Helicopter Association \(SHA\)](#) concernant les autorisations accordées par l'OFAC pour les opérations de drones hors de vue de l'opérateur (BVLOS). Ces autorisations compromettent la sécurité aérienne de l'aviation habitée dans les espaces aériens inférieurs. La procédure de l'OFAC pour l'octroi de telles autorisations comporte de graves lacunes. Tant que ces lacunes ne seront pas comblées, l'OFAC ne devra plus autoriser aucune opération BVLOS.

Stages et date de l'AG 2026

Les entreprises membres qui proposent des stages à des étudiants universitaires sont priées de contacter Peter Wild, président de la Commission formation, recherche et innovation (C-FRI) d'AEROSUISSE.

[Lien](#)

Veillez déjà noter la date de l'assemblée générale 2026 : elle aura lieu le jeudi 7 mai, dans l'après-midi, à l'aérodrome de Payerne.

AEROSUISSE

Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses
Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne
info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)